

# Lutter contre toutes les inégalités et discriminations, mais sans tout confondre !

jeudi 21 mai 2009

Fin 2008, le Président de la République avait chargé Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, "d'élaborer un programme d'action pour l'égalité réelle et la diversité", "fondé sur des critères objectifs, sociaux et territoriaux et assorti d'outils de suivi à même de caractériser les retards et les progrès de l'égalité réelle, à tous les niveaux".

Le rapport a été remis courant mai et contient, parmi ses préconisations, la mesure suivante : "Action 30 : Créer, dès 2009, un observatoire de la parité, de la diversité et de l'égalité des chances." En effet, "dans un souci d'économie budgétaire et de rationalisation des structures, le futur observatoire pourrait être une des composantes de l'observatoire de la parité qui s'adjoindrait l'égalité et la diversité".

Cette proposition est vivement critiquée par plusieurs personnalités responsables de délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, qui estiment, dans un communiqué que nous reproduisons ici, qu'une telle mesure constitue un contresens. Elle oublie, et fait même s'évanouir, le caractère à la fois spécifique et transversal de l'analyse et de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces inégalités en effet traversent toutes les autres discriminations : professionnelles, familiales, sociales, économiques, ethniques etc.

## **Communiqué, 20 mai 2009. Réponse au programme d'action de M. Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances**

Mme Marie-Jo Zimmermann, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée nationale, rapporteure de l'Observatoire de la parité, de 2003 à 2009,

Mme Michèle André, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat,

Mme Françoise Vilain, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du CESE,

**manifestent leur opposition la plus ferme à la proposition d'action, non concertée, de M. Yazid Sabeg, visant à « adjoindre la diversité et l'égalité des chances » aux missions de l'Observatoire de la parité, service du Premier ministre.**

Si le programme d'action de M. le Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances comporte des recommandations qui pourront éclairer les travaux de Mmes et Mrs les Ministres ayant compétences sur la jeunesse, la formation, l'emploi et les politiques de la ville, il semble méconnaître la problématique liée aux inégalités entre les femmes et les hommes qui ne peut en rien être confondue ou réduite à celle de la promotion de la diversité ou de la lutte contre les discriminations.

Mmes les Présidentes rappellent la différence et la complémentarité fondamentale des missions de l'Observatoire de la parité avec celles de la HALDE, chargée de la prévention et de la lutte contre les discriminations, dans des domaines allant d'ailleurs au-delà de la formation, de l'emploi et de la politique de la ville. Les femmes ne sont ni une catégorie homogène, ni une minorité. C'est pourtant bien parce qu'elles sont des femmes qu'elles sont confrontées, quelque soit leur situation économique et sociale, à un ensemble d'inégalités systémiques qui concernent, notamment, le partage des responsabilités familiales et professionnelles.

Conformément aux engagements européens et internationaux de la France, c'est l'analyse transversale

des inégalités entre les femmes et les hommes, dans les sphères économiques, sociales et politiques, qui permet à l'Observatoire de la parité, depuis 1995, de faire des recommandations au Premier ministre, visant à passer d'une égalité de principe à une égalité réelle, objectif dont il est regrettable que nous soyons encore tant éloignés.

### **Liens**

- Télécharger le rapport de Yazid Sabeg, [Programme d'action et recommandations pour la diversité et l'égalité des chances](#) (Pdf, 121 pages, 800 ko)
- [Espace presse de l'Observatoire de la parité](#) : communiqués et prises de positions des organismes concernés.

---

### **P.-S.**

- A consulter sur le site d'Adéquations : rubrique [Egalité & genre](#) et notamment [Egalité femmes hommes](#)